

Fiche d'information concernant la demande d'utilisation :

Apprentissage de la technique de cytométrie en flux appliquée à l'analyse de cellules sanguines dans le cadre du Master 2 intitulé « Immunologie approfondie »

Madame, Monsieur,

Ce document vous informe d'une demande d'utilisation de données et d'échantillons collectés dans le contexte du projet de recherche COSIPOP

Cette demande émane de la plateforme technologique de l'Institut Pasteur " Single Cell Biomarkers UTechS (scBiomarkers UTechS) " dirigée par Mme Milena Hasan qui supervise la réalisation de ces travaux pratiques d'apprentissage dans le contexte de l'enseignement de Master 2 intitulé « Immunologie approfondie » organisé annuellement conjointement par le Centre d'Enseignement de l'Institut Pasteur et l'Université Paris Cité. Cet enseignement est financé par l'Institut Pasteur.

Quel est le contexte scientifique de cette demande ?

L'enseignement est l'une des missions de l'Institut Pasteur depuis sa fondation. Le premier cours du Centre d'Enseignement de l'Institut a été organisé en 1889 par Émile Roux, un disciple de Louis Pasteur. Le centre fonctionne actuellement en partenariat avec 5 universités parisiennes (Paris-Descartes, Pierre-et-Marie-Curie, Paris-Diderot, Paris-Sud, Paris Sciences et Lettres) et le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM). Chaque année, plus de 1 200 étudiants en Master, doctorants et professionnels, originaires d'environ 80 pays, participent à l'un des 50 cours et ateliers dispensés à l'Institut Pasteur. L'Institut Pasteur héberge également 19 plateformes technologiques, dont la plateforme scBiomarkers UTechS spécialisée dans l'analyse cellule par cellule de l'expression d'une grande variété de marqueurs.

Quel est l'objectif de cette demande ?

L'objectif est de permettre à des étudiants d'apprendre une technique d'analyse dénommée cytométrie en flux permettant d'étudier l'expression de protéines au niveau unicellulaire.

Quelles données personnelles et quels échantillons collectés auprès des participants sont utilisés et quelles analyses sont effectuées sur les échantillons ?

La demande nécessite d'utiliser des données et des échantillons de 4 individus par. Ces personnes doivent être de même sexe et appartenir à certaines classes d'âge (entre 20 et 30 ans ou entre 60 et 70 ans). Une recherche de la présence dans le sang d'anticorps spécifiques du *Cytomegalovirus* (responsable d'une infection relativement fréquente et généralement bénigne) doit avoir été effectuée au préalable par un laboratoire d'analyse de biologie médicale tel que Cerballiance.

Les données qui seront transmises à l'équipe pédagogique et les étudiants sont les suivantes : code d'identification utilisé en remplacement de l'identité, sexe, âge, tabagisme, date et résultat de sérologie *Cytomegalovirus* et date et heure de prélèvement.

L'équipe pédagogique et les étudiants analyseront des échantillons d'un volume maximal de 56 ml collectés à 2 reprises à dates fixes à plusieurs mois d'intervalle. Ils étudieront l'expression de protéines au niveau unicellulaire. Aucune analyse des caractéristiques génétiques personnelles n'est effectuée. Les données résultant de l'analyse des échantillons sont considérées par la réglementation comme des données à caractère personnel.

Les données seront conservées pendant la durée de l'enseignement qui comprend le temps nécessaire à la collecte puis à l'analyse des données pour répondre à l'objectif des travaux pratiques. Cette durée de conservation sera de 1 an à partir de la date du premier transfert d'échantillons pour chaque série annuelle.

Comment serez-vous informé(e) s de l'état d'avancement et des résultats issus des analyses ?

Vous serez informé (e) de l'état d'avancement *via* la page internet accessible *via* le lien : <https://research.pasteur.fr/project/apprentissage-de-la-technique-de-cytometrie-en-flux-appliquee-a-lanalyse-de-cellules-sanguines-dans-le-cadre-du-master-2-intitule-immunologie-approfondie-tpai-2023-027/>.

Étant donné qu'il s'agit d'une demande d'utilisation à des fins d'enseignement, elle ne donnera lieu à aucune publication de résultat scientifique.

Quels sont les bénéfices attendus ?

Les bénéfices attendus sont de permettre à des étudiants de compléter leur cursus de formation dans le domaine de la biologie humaine.

Comment l'étude est-elle encadrée sur le plan réglementaire ?

L'Institut Pasteur traite vos données en qualité de responsable de traitement sur la base de sa mission d'intérêt public (article 4 1° e) du RGPD) et est autorisé à traiter vos données de santé car cela est nécessaire à des fins de recherche scientifique (article 9 2° j) du RGPD).

Cette recherche est conforme à la méthodologie de référence (MR004) issue de la délibération 2018-155 de la CNIL du 3 mai 2018. Une analyse d'impact sur la protection des données a conclu à l'absence de risques élevés. Ces éléments de conformité de la recherche sont reportés dans son inscription sur le registre des traitements de l'Institut Pasteur."

Quels sont vos droits concernant le traitement de vos données à caractère personnel et de vos échantillons au cours de la recherche et comment exercer ces droits ?

Vous pouvez exercer les droits suivants sur les données qui vous concernent :

- demander des informations sur le traitement de vos données et en demander copie (droit accès) ;
- demander la rectification des données qui vous concernent si celles-ci sont inexactes ou incomplètes ;
- vous opposer au traitement de vos données à des fins de recherche scientifique, à tout moment et sans avoir à justifier votre décision ; si vous vous opposez au traitement de vos données, vous pouvez demander l'effacement de vos données déjà collectées lorsque ces données ne sont plus nécessaires. Cependant, certaines données préalablement collectées ne pourront pas être effacées si leur suppression est susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation de l'objectif de l'étude ou de satisfaire une obligation légale.

Pour exercer vos droits, vous pouvez prendre contact avec l'équipe investigatrice COSIPOP par courriel adressé à cosipop@pasteur.fr ou avec le délégué à la protection des données de l'Institut Pasteur par courriel adressé à dpo@pasteur.fr. En cas d'absence de réponse dans un délai d'un mois ou de contestation de celle-ci, vous disposez du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dont les coordonnées utiles sont disponibles sur [www.http://www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)